Documents relatifs à l'École Centrale de T.S.F. à Paris.

Numéro d'inventaire : 1983.00755 (1-5)
Type de document : prospectus, catalogue publicitaire
Imprimeur : Dequirot (R.)
Date de création : 1942
Inscriptions :
• gravure : photos n&b in texte
Description : (1) brochure agrafée avec couverture de papier glacé blanc, imprimée en noir et rouge; nombreuses photos n&b. (2) Feuillet imprimé formant livret. Dim: 209 x 136. (3) Feuille imprimée. Dim: 268 x 210. (4) Lettre à l'en-tête de l'Ecole Centrale de T.S.F. Dim: 272 x 211. (5) Feuille imprimée. Dim: 270 x 150.
Mesures : hauteur : 215 mm ; largeur : 136 mm
Notes : 5 documents sur l'École Centrale de T.S.F. située 12 rue de la Lune, Paris 2e. (1): Brochure de 1942 sur l'école, intitulée "Les carrières de l'électricité". Mention la fermeture de la section radio en Février 1941 "comme dans toute la zone occupée". Historique de l'école (fondée en 1919), types d'enseignements (cours du jour, cours du soir, cours par correspondance), progression des effectifs de 1920 à 1940, diplômes et carrières offertes. Nombreuses photos montrant les bâtiments et les élèves en cours. (2): Liste des fournitures pour suivre les cours sur place et pour l'enseignement à distance (3) Liste des cours et prix (4) Lettre du directeur en date du 4 septembre 1942, adressée à un parent qui demande des renseignements (5) Formulaire imprimé à compléter pour s'inscrire à l'école. Conservation: voir boîte enseignement masculin.
Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements
Génie civil, secteur de l'énergie
Filière : Enseignement technique et professionnel
Niveau : Supérieur
Nom de la commune : Paris
Nom du département : Paris
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 26
Commentaire pagination : Brochure de 16 pages + feuillet de 4 pages + 3 feuilles imprimées recto verso
Mention d'illustration
ill.
Lieux : Paris, Paris

ECOLE CENTRALE DE T. S. F.

12, RUE DE LA LUNE — PARIS (2e)
R. C. Seine 251.297 B
S. A. R. L. au Cap. de 100.000 fr.

Engagement pour l'Enseignement

Je soussigné : *Nom* ..... *Prénoms* .....
(en caractères d'imprimerie)

né à ..... Dép' ..... le .....

demeurant à ..... Dép' ..... Nationalité : .....

rue ..... N° .....

Pour les élèves par Correspondance les documents devront être adressés à M .....

(Adresse complète) .....

Déclare m'inscrire à l'ECOLE CENTRALE DE T.S.F. en qualité d'élève { du jour / du soir / par correspondance } { Rayer les mentions inutiles }

Catégorie du Cours choisi : .....

(*En s'inscrivant aux* ***Cours de Révision****, les Elèves doivent obligatoirement s'inscrire également au* ***Cours Professionnel*** *envisagé*).

dont le montant s'élève à la somme de : .....
payable de la façon suivante : *(espèces, chèques bancaires ou chèques postaux : Paris 1507-94.)*

Payement :

1° Soit au comptant avec 10 % d'escompte : .....

2° Soit par mensualités de : .....

Elles sont payables d'avance, au début de chaque mois. Dans ce cas, le premier versement est égal au { quart ou sixième ou huitième }
du prix du cours, soit : .....

NOTA - *Le premier versement est égal au quart du forfait s'il est inférieur à 3.499 frs, au sixième, de 3.500 à 4.999 francs, et au huitième au-dessus de 5.000 francs.*

Dans chaque cas, il est exigé un droit d'inscription lors du premier versement :
De **50 francs** pour les cours du jour, de **30 francs** pour les cours du soir et Correspondance.

Niveau d'instruction générale ou Diplômes : .....

Nom et Adresse de l'Employeur .....
Comment l'élève a-t-il connu l'école ? (ancien élève, ami, affiches, revues, journaux, etc.) lesquels ?

.....

L'élève (ou sa famille) ont-ils déjà écrit ? (si oui, indiquer le n° de la correspondance) : .....

*
* *

Les notes de sanction des élèves mineurs des cours du jour : **Travail et conduite** devront être adressées à M. ..... Parenté : .....

Adresse : .....

Le prix de mon enseignement est un forfait qui est acquis à l'école dès la réception par elle du présent engagement.

Il reste acquis si je quitte les cours. La cessation des cours (provisoire ou définitive), ne dispense nullement l'élève d'effectuer régulièrement ses versements mensuels.

Contre cette somme, j'aurai droit aux cours mentionnés, suivant le programme de l'école ou le programme de technique officiel correspondant à ma préparation.

Je m'engage à me conformer aux règlements intérieurs et à exécuter toutes les clauses ci-dessus indiquées

Note Importante. — *En cas de non paiement d'un terme à l'échéance, le prix total du montant restant à devoir deviendra exigible et le paiement en sera poursuivi par toutes voies de droit 8 jours après l'envoi d'une lettre recommandée faisant mention de payer. — En cas de contestation, les Tribunaux de la Seine seront seuls compétents, ainsi que la Justice de Paix du 2e Arrondissement.*

A ....., *le* *19*

Signature des Parents ou Tuteur,
précédée de la mention manuscrite : (*lu et approuvé*).

Signature de l'élève,

Degré de parenté : .....

Les Carrières de l'Electricité
INDUSTRIE
ÉLECTRIQUE
MARINE MARCHANDE
ADMINISTRATIONS
SONORISATION
PTT - COLONIES
CINÉMA
ÉLECTRICITÉ AGRICOLE
AVIATION - AUTOMOBILE
TÉLÉVISION
S.N.C.F
INSTALLATIONS MÉNAGÈRES, ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE ÉLECTRIQUES - PUBLIC-ADDRESS - ÉLECTRICITE MÉDICALE - APPLICATIONS DES CELLULES PHOTO ÉLECTRIQUES, etc...

Les Cours par Correspondance

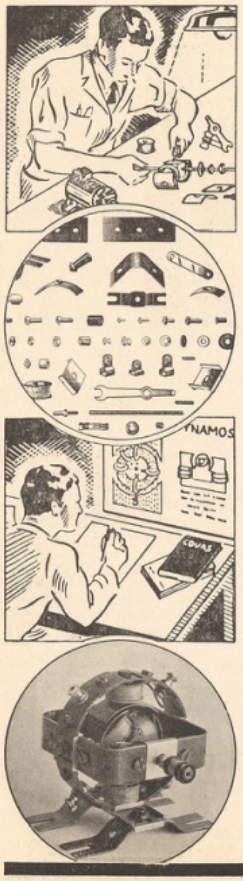

LEUR BUT — LEURS AVANTAGES

Notre enseignement par correspondance s'adresse aux jeunes gens qui, désirant acquérir une bonne situation dans l'**Electricité**, ou améliorer leur condition, en étendant leurs connaissances, ne peuvent, pour des raisons pécuniaires ou autres, fixer leur résidence à Paris pour y suivre nos cours sur place.

L'enseignement par correspondance peut être suivi à la ville, à la campagne, en France, aux colonies ou à l'étranger, en un mot en quelque lieu que se trouve l'élève, puisque tous les documents lui sont adressés par la poste.

L'enseignement par correspondance n'exige pas de l'élève, l'abandon de l'emploi qui le fait vivre et n'occasionne par conséquent aucune perte de salaire. Il peut, en effet, étudier ses cours et rédiger ses devoirs pendant ses heures de loisirs.

L'Etudiant n'est astreint à aucun horaire fixe et l'Ecole lui laisse la faculté d'envoyer ses devoirs à la correction aux dates qui lui conviennent le mieux. Si ses occupations l'obligent à changer fréquemment d'adresse, il lui suffira d'en aviser l'Ecole en temps opportun : ainsi, la régularité dans la réception de ses devoirs corrigés n'en souffrira pas.

Si, pour cause de maladie ou de travail trop absorbant, l'Elève est obligé d'interrompre momentanément ses études, il le peut sans inconvénient, quitte à les reprendre plus tard au point où il les a laissées.

L'enseignement par correspondance étant purement individuel, il est possible à un élève particulièrement bien doué pour certaines matières de passer rapidement sur les questions qu'il assimile sans peine et de s'attarder au contraire davantage sur celles qui exigent un effort plus soutenu.

S'appuyant sur l'expérience déjà longue de notre enseignement sur place, lequel a permis à l'école de tenir nettement le premier rang des Etablissements similaires aux Examens Officiels, notre enseignement par correspondance se classe parmi les meilleurs qui soient donnés à l'heure actuelle dans le domaine de l'**Electricité.**

LE STAGE GRATUIT. — Enfin, notre Ecole de plein exercice, nous permet d'accorder aux élèves par correspondance l'incontestable avantage de suivre un stage sur place, entièrement gratuit, de 1 à 8 semaines.

Pendant ce stage, les élèves assistent aux cours de technique, et aux différents travaux de pratique.

Très peu d'écoles sont à même d'offrir ces avantages à leurs élèves, et c'est ce qui explique la vogue et l'extension considérable de notre enseignement par correspondance.

NOTA. — 1° LES DOCUMENTS (LIVRES ET DEVOIRS) SONT FOURNIS GRATUITEMENT. Pour le matériel d'entraînement pratique, des conditions spéciales sont prévues.

2° **INSCRIPTIONS.** — Etant donné le principe même de notre Enseignement par correspondance, nous tenons à préciser que les inscriptions peuvent se faire à toute époque de l'année.

3° Il y a lieu de prévoir pour les cours par correspondance des élèves résidant à l'étranger une majoration de 10 % sur le montant du cours (pour frais supplémentaires, expédition des devoirs, etc...).

Les Elèves peuvent pendant leur séjour prendre pension à l'internat de l'école.

LA MERVEILLEUSE PROGRESSION DE L'ÉCOLE

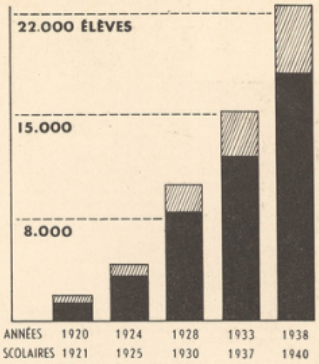

LE 25 OCTOBRE 1940, l'Ecole enregistrait son 22.110e élève

Depuis 20 ans 72 %

DES CANDIDATS REÇUS AUX EXAMENS OFFICIELS SORTENT DE L'**ÉCOLE CENTRALE** DE **T. S. F.**

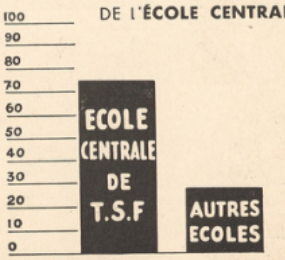

RÉSULTATS CONTROLABLES AU MINISTÈRE DES P.T.T.